



## CSA SPIP du 4 février 2026

### Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Malheureusement pour les agent.e.s, l'année 2026 repart sur les mêmes bases que 2025. La CGT IP est obligée de rappeler à la DAP ses obligations, et ce sur tous les sujets portés.

Une semaine sans parler des OQTF/ITF n'est plus une semaine normale dans l'administration pénitentiaire depuis bientôt un an.. Virant à la fois à l'obsession et à l'absurde, une nouvelle flopée de consignes inonde les services. Dernier exemple en date, des DPIP mobilisés sur leurs astreintes (illégales elles aussi mais tant qu'à faire allons-y gaiement !) pour épucher les rôles de CAP, apposer des avis systématiquement défavorables du SPIP, parfois ne même plus mettre d'avis ou encore des menaces de procédure disciplinaire...

La DISP de Paris, pourtant à l'aube d'une nouvelle ère, poursuit sur des bases solides en indiquant : « *Par ailleurs, les échanges de ce jour avec le DAP ont mis en avant, ici ou là, sur le territoire national, quelques positions prises en opposition à ses ordres. Dans ce cas, des demandes d'explications sont attendues, dont il lui sera rendu compte* ». **Les consignes sont autoritaires, le management aussi manifestement même lorsqu'il s'agit de rappeler la loi.**

Comme d'habitude, aucun écrit national, aucune note, aucun mail et innovation : il semblerait que ce soit désormais par whatsapp que le DAP passe ses ordres aux DI le vendredi à 22h pour leur rappeler à quel point il est important de priver d'accès à tout dispositif d'application des peines le voleur de pomme qui a le malheur d'avoir une OQTF. Au passage, quelle sécurité pour ces informations confidentielles diffusées sur un canal absolument pas sécurisé ? Depuis 2023, les administrations et de surcroît leurs directeurs, ont été sommées de ne pas utiliser cet applicatif...

Même le ministre a enlevé de son projet de loi SURE les mentions relatives à cette thématique par peur de censure du conseil constitutionnel. Pourquoi changer la loi quand l'administration peut faire le travail discrètement au mépris de la législation ? Même pour les TIS/RAD, AICS, VIF et autres lubies circonstanciées, de telles consignes n'ont jamais été données pour aucun profil. Ces méthodes visant délibérément à ne pas transmettre de consignes écrites pour contourner le cadre légal et réglementaire ne sont pas nouvelles dans cette maison. Vous participez sur ce sujet comme sur d'autres, à fragiliser l'État de droit. Assumez vos positions, faites une note et les juges trancheront!

Ces questions de principe peuvent paraître parfois lointaines, mais elles ne le sont pas. Elles témoignent d'une pente glissante que notre administration emprunte depuis longtemps. Les astreintes des cadres, le management de plus en plus descendant et autoritaire. Tous ces sujets sont liés et le non respect des textes se retrouve tant dans le traitement des étrangers, que dans les pratiques professionnelles, ou les droits des agent.e.s.

Concernant l'ordre du jour, on y repart de plus belle avec l'anonymisation des personnels et interprètes avec un décret encore plus large, plus flou et plus fou que les premières esquisses que nous avons eues pendant l'examen des textes QLCO.

Le point PRISME sera l'occasion de rappeler à la DAP ses engagements et de faire valoir la voix des personnels quant à un outil toujours déconnecté des réalités quotidiennes des agents et encore dysfonctionnel.

Les élections professionnelles arrivant à grand pas, nous saluons les progrès proposés par la DAP, il reste toutefois certains oublis et services encore privés d'instance de dialogue social.

Sur le premier plan triennal de formation, si tout n'est pas à jeter, la DAP persiste et signe dans des orientations métiers criminologiques. La CGT IP continuera à défendre des orientations fidèles aux missions statutaires des personnels travaillant en SPIP et pas aux délires pseudo-scientifiques de criminologues du dimanche exaltés.

Plusieurs points importants ont été rajoutés à l'ordre du jour avec le SNEPAP-FSU pour répondre aux inquiétudes légitimes des collègues.

Sur l'aspect RH, concernant la PSS et les engagements pris, nous avons laissé le temps à la DAP de mettre en œuvre les procédures visant à automatiser la démarche. Force est de constater que le calendrier n'est pas tenu. Qu'en est-il du nombre de poste ouvert au concours alors même que la DAP s'empresse de nous rajouter des missions présentielles dans la cacophonie la plus totale avec la DACG ? Enfin la DAP, avec l'ATIGIP, ont lancé un groupe de travail sur le devenir des RT-TIG. Nous vous serions également gré de tenir informés les collègues de ces chantiers.

Autant de questions qui ont un impact tant sur les conditions de rémunérations que sur les conditions de travail que la DAP participe chaque jour à dégrader.

La CGT IP continuera à ne rien lâcher sur ses fondamentaux, tant sur la défense des missions et des droits des agents, que celle du public confié.

Montreuil, le 4 février 2026